(N° 170.)

Chambre des Représentants.

Séance du 1er Juin 1869.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1870 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. VANHUMBEÉCK.

Messieurs,

Les crédits demandés par le Département de la Guerre pour l'exercice 1870 s'élèvent à la somme de. . . . . fr.	36,883,500	»
Le total du Budget de 1869 était de.	36,885,000	»
Différence en moins. . . fr.	1,500	»
Mais le chiffre de 1869, comparé à celui de l'année précédente, offrait une augmentation de. . . . . fr.	43,200	»
L'année 1868 était bissextile; cette circonstance amenait pour l'exercice un supplément d'allocations, qu'on ne voit pas déduire en 1869, de	59,188	»
L'ensemble des crédits demandés pour 1869 présentait ainsi un accroissement réel de	102,388	»
qu'on demande de maintenir, en 1870, à la somme près de.	1,500	»
De telle sorte que l'augmentation vraie du Budget de 1870 comparée à celui de 1868, serait de. . . . . fr.	100,888	»

(1) Budget, n° 78, XI.

(2) La commission était composée de MM. Dolez, *président*, Van Overloop, Vleminckx, Allard, Bouvier-Evenepoel, Vanhumbeéck et de Macar.

Cependant le Budget de 1868 nous avait été présenté comme le résultat normal de l'application de la nouvelle loi sur l'organisation de l'armée.

Celui de 1869 nous était arrivé dans des conditions exceptionnelles : il portait un crédit temporaire de 250,000 francs pour l'amélioration du casernement de la garnison d'Anvers. Sans cette charge extraordinaire, grâce à des réductions opérées sur d'autres articles, l'ensemble des crédits de 1869 eût été notablement inférieur au chiffre de 36,782,611 francs, chiffre normal pour les années non-bissextiles d'après les bases acceptées en 1868.

Au Budget de 1870, le Gouvernement répartit ces 250,000 francs, devenus inutiles au chapitre VII, sur trois articles du chapitre IV. Ainsi les réductions opérées en 1869 disparaissent sans aucune compensation et nous nous retrouvons en présence d'un chiffre plus élevé qu'en 1868, sans que cette fois on puisse attribuer la différence à des causes passagères.

D'où dérive-t-elle cependant?

C'est ce que devait surtout examiner votre commission. Aussi a-t-elle apporté toute son attention à un minutieux travail de comparaison entre les deux Budgets de 1868 et de 1870.

Les résultats généraux de ce travail se résument dans le tableau suivant :

DIVISION DU BUDGET.		LIBELLÉ DES ARTICLES.	1868.	1870.	DIFFÉRENCES	
Chap.	Art.				EN PLUS pour 1870.	EN MOINS pour 1870.
I.	1	Traitement du Ministre	21,000 »	21,000 »	»	»
»	2	— des employés civils	154,810 »	154,810 »	»	»
»	3	Supplément aux officiers et sous-officiers détachés au Département de la Guerre	16,000 »	16,000 »	»	»
»	4	Matériel	40,000 »	40,000 »	»	»
»	5	Dépôt de la Guerre	194,000 »	194,000 »	»	»
II.	6	Traitement de l'état-major général.	855,000 »	849,288 25	»	5,711 75
»	7	— — des provinces et des places	324,512 50	324,472 20	»	40 30
»	8	— du service de l'intendance. . . .	171,520 »	171,500 50	»	19 50
III.	9	— — de santé des hôpitaux .	244,915 90	244,910 »	»	5 90
»	10	Nourriture et habillement des malades, etc. .	544,500 »	544,500 »	»	»
»	11	Service pharmaceutique	132,000 »	132,000 »	»	»
IV.	12	Traitement et solde de l'infanterie	11,980,000 »	12,020,000 »	40,000 »	»
»	13	— de la cavalerie	3,473,000 »	3,487,000 »	14,000 »	»
»	14	— de l'artillerie.	4,054,000 »	4,061,000 »	7,000 »	»
»	15	— du génie	920,000 »	919,000 »	»	1,000 »
»	16	— des compagnies d'administration .	428,500 »	428,000 »	»	500 »
V.	17	— du personnel de l'École militaire .	184,672 27	192,400 »	7,727 73	»
»	18	Dépenses d'administration de l'École militaire .	20,000 »	26,000 »	»	»
		A REPORTER. . . .	25,764,428 67	25,834,880 95	77,727 73	7,275 45

DIVISION DU BUDGET. Chap.	Art.	LIBELLÉ DES ARTICLES.	1868.	1870.	DIFFÉRENCES EN PLUS pour 1870.	DIFFÉRENCES EN MOINS pour 1870.
		Report. . . .	23,764,428 07	23,851,880 95	77,727 75	7,275 45
VI.	19	Personnel des établissements de l'artillerie . .	50,000 »	50,000 »	»	»
»	20	Matériel de l'artillerie	800,000 »	800,000 »	»	»
VII.	21	— du génie	700,000 »	700,000 »	»	»
VIII.	22	Pain et viande	4,452,500 »	4,439,500 »	»	13,000 »
»	23	Fourrages en nature	2,980,000 »	2,962,000 »	»	18,000 »
»	24	Casernement des hommes.	641,000 »	641,000 »	»	»
»	25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	100,000 »	100,000 »	»	»
»	26	Frais de route et de séjour des officiers . . .	100,000 »	100,000 »	»	»
»	27	Transports généraux	85,000 »	75,000 »	»	10,000 »
»	28	Chauffage et éclairage des corps de garde . .	58,000 »	58,000 »	»	»
»	29	Remonte	704,100 »	721,650 »	17,550 »	»
IX.	30	Traitements divers et honoraires	108,900 »	108,900 »	»	»
»	31	Frais de représentation	50,000 »	50,000 »	»	»
X.	32	Pensions et secours.	101,125 86	96,000 »	»	5,125 86
XI.	33	Dépenses imprévues	16,747 47	16,569 05	»	178 42
XII.	34	Traitement et solde de la gendarmerie . . .	2,150,000 »	2,150,000 »	»	»
		Totaux. . . .	36,841,800 »	36,885,500 »	95,277 75	55,577 75
				Soit en plus pour 1870.	41,700 »	

Si ce tableau n'accuse qu'une augmentation de . . . fr. 41,700 »

Nous devons faire remarquer encore une fois, qu'à cette somme vient s'ajouter le supplément d'allocations résulté en 1868 de ce que l'année était bissextile, soit . . . . . 59,188 »

Ce qui ramène toujours l'augmentation à . . . . . fr. 100,888 »

Examinons maintenant chacune des différences constatées et donnons en l'explication.

Article 6. — *État-major général.*

Diminution nette de. . . . . fr. 5,711 75

Cette différence provient, savoir :

Porté en moins au budget de 1870;

Le supplément de traitement d'un général-major commandant provisoirement une division, fr. 2,000 », moins ½ p. % pour médicaments	1,990	»
Le supplément de traitement d'un colonel commandant provisoirement une brigade, fr. 1060 », moins ½ p. % pour médicaments	1,054	70
Les suppléments de traitement de deux aides-de-camp, fr. 1,450 », moins ½ p. % pour médicaments	1,442	75
Les indemnités de fourrages pour deux chevaux d'aides-de-camp, soit 730 journées à fr. 1,30.	949	»
Les indemnités de fourrages supplémentaires d'un général-major commandant de division et d'un colonel commandant de brigade, soit 730 journées à fr. 1,30	949	»
Les sommes portées en 1868 pour l'année bissextile, 251 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1,30.	326	30
TOTAL DES DIMINUTIONS. fr.	6,711	75

Dont il faut déduire les sommes portées en plus au budget de 1870 pour :

Frais de bureau du gouverneur de la résidence.	fr.	500	00
Id. du commandt de la 3e brigade d'artillerie.	»	500	00
		1,000	»
RESTE DIMINUTION NETTE. fr.		5,711	75

ARTICLE 7. — *État-major des provinces et des places.*

Diminution nette. . . . . fr. 40 30

provenant de la réduction de 31 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1,30, portées en 1868, pour l'année bissextile.

ARTICLE 8. — *Intendance militaire.*

Diminution nette. 19 50

provenant de la réduction de 15 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1,30, portées en 1868 pour l'année bissextile.

ARTICLE 9. — *Service de santé des hôpitaux.*

Diminution nette. 3 90

provenant de la réduction de 3 journées d'indemnité de fourrages à fr. 1,30, portées en 1868 pour l'année bissextile.

ARTICLE 12. — *Traitement et solde de l'infanterie.*

Augmentation nette. . . . . fr.		49,000 »

Cette différence provient, savoir :

Porté en plus au budget de 1870 :

La solde de 13 sergents-clairons et de 52 caporaux-clairons dont les cadres ont été augmentés . . . . . fr.		27,758 25
Pour rectification de la retenue faite, en 1868, sur la solde des enfants de troupe, en échange de la ration de viande. Cette retenue ne doit être que de 12 centimes au lieu de 20, soit pour 91,250 journées à 8 centimes.		7,300 »
L'allocation demandée pour frais d'instruction des militaires illettrés, à raison de 2,000 francs par régiment, soit pour 16 régiments.		32,000 »
Diminué en moins qu'en 1868 pour vacances et petites permissions { diminué en 1868 . . . . fr. 241,316 36 / id. en 1870 . . . . . 241,068 90 }		247 46
TOTAL DES AUGMENTATIONS. . fr.		67,305 71

Dont il faut déduire les sommes portées en moins au Budget de 1870, pour l'année bissextile, savoir :

Solde de la troupe . . . . . fr.	18,011 91	
226 journées d'indemnité de fourrages	293 80	
		18,305 71
RESTE AUGMENTATION NETTE. . fr.		49,000 »

ART. 13. — *Traitement et solde de la cavalerie.*

Augmentation nette. . . . . fr.		14,000 »

Cette différence provient, savoir :

1° Traitement d'un vétérinaire de 1re classe et de deux vétérinaires de 3me classe qui existent dans l'organisation de la cavalerie, et qui n'étaient pas portés au Budget de 1868, soit 8,400 francs, moins 1/2 p. % pour médicaments. . . . . fr.		8,358 »
2° Majoration de traitement demandée pour les huit vétérinaires de 1re classe, à raison de 500 francs chacun, soit 4,000 francs, moins 1/2 p. % pour médicaments		3,980 »
3° Allocation demandée pour les frais d'instruction des militaires illettrés, etc., à raison de 2,000 francs par régiment, soit pour sept régiments		14,000 »
TOTAL (A REPORTER). . . fr.		26,338 »

		REPORT. . . fr.	26,338 »

Dont il faut déduire les sommes en moins au Budget de 1870 :

1° Pour l'année bissextile, savoir :

Solde de la troupe . . . . fr.	4,819 45		
Masse d'écurie	405 18		
Casernement des chevaux . . .	180 08		
		5,404 71	

2° Diminué en plus pour 1870, pour vacances et petites permissions.

Diminué en 1868 . . . . . fr.	32,877 24		
— en 1869	39,810 53		
		6,933 29	
			12,338 »
		RESTE AUGMENTATION NETTE. . fr.	14,000 »

ART. 14. — *Traitement et solde de l'artillerie.*

Augmentation nette. . . . . fr.	7,000 »

Cette différence provient, savoir :

Porté en plus au Budget de 1870 :

1° Majoration pour trois vétérinaires de 1re classe, à 500 francs chacun, soit 1,500 francs, moins ½ p. % pour médicaments . . . . . fr.	1,492 50
2° Majoration de solde pour trois maréchaux des logis chefs-secrétaires, à raison de 30 centimes par jour, soit pour 1,095 journées.	328 50
3° Allocation pour frais d'instruction des militaires illettrés, à raison de 2,000 francs par régiment, soit pour six régiments	12,000 »
TOTAL DES AUGMENTATIONS. . fr.	13,821 »

Dont il faut déduire les sommes portées en moins au Budget de 1870, savoir :

1° Pour l'année bissextile :

Solde de la troupe . . . . fr.	5,580 52		
Indemnité de fourrages. . . .	49 40		
Masse d'écurie	140 58		
Casernement des chevaux . . .	62 48		
		5,832 98	
A REPORTER. . . . fr.		5,832 98	13,821 »

REPORT. . . . fr.	5,832 98	13,821 »
2° Diminué en plus qu'en 1868, pour vacances et petites permissions :		
Diminué en 1868 . . . . . fr. 54,695 18		
— en 1870 . . . . . 53,683 20		
	988 02	
		6,821 »
RESTE AUGMENTATION NETTE. . fr.		7,000 »

ART. 15. — *Traitement et solde du génie.*

Diminution nette . . . . . fr.		1000 »
Cette différence provient, savoir :		
Porté en moins au Budget de 1870 :		
1° Diminué en plus, en 1870, pour vacances et petites permissions ;		
Diminué en 1868 . . . . . fr. 8,818 93		
— en 1870 . . . . . 12,051 95		3,233 02
2° Réduction des sommes portées en 1868 pour l'année bissextile :		
Solde de la troupe 817 68		
Indemnité de fourrages 46 80		
		864 48
TOTAL DES DIMINUTIONS. . . fr.		4,097 50
dont il faut déduire les sommes portées en plus au Budget de 1870 :		
1° Pour le supplément de traitement du capitaine en 1er, adjudant-major du régiment du génie, 500 francs, moins 1/2 p. % pour médicaments . . . . . fr.	497 50	
2° Frais d'instruction des militaires illettrés. .	2,000 »	
3° Frais de bureau des directeurs des fortifications.	600 »	
		3,097 50
RESTE DIMINUTION NETTE. . . fr.		1,000 »

ART. 16. — *Bataillon d'administration.*

Diminution nette . . . . . fr.		500 »
Cette différence provient, savoir :		

Porté en moins au Budget de 1870 : la somme portée en 1868, pour l'année bissextile . . . . . fr.		679 40
dont il faut déduire la somme demandée en moins en 1870, pour vacances et petites permissions :		
Diminué en 1868 . . . . . fr.	3,575 90	
— en 1870	3,396 50	
		179 40
RESTE DIMINUTION NETTE. . . fr.		500 »

ART. 17. — *École militaire (personnel).*

Augmentation nette . . . . . fr.	7,727 73

Cette différence est le résultat de l'admission éventuelle d'un plus grand nombre d'élèves destinés à alimenter les cadres de l'artillerie et du génie.

ART. 22. — *Pain et viande.*

Diminution nette . . . . . pour le pain. . . . . fr.	3,000 »
— la viande	10,000 »
ENSEMBLE. . . . fr.	13,000 »

Cette diminution s'explique par les détails qui suivent :

A. En ce qui concerne le pain :

1° Réduction de 37,064 journées, à 16 centimes, portées au Budget de 1868, pour l'année bissextile . . . . . fr.	5,930 24
2° Diminué en plus qu'en 1868, pour congés.	865 76
TOTAL DES DIMINUTIONS. . . fr.	6,796 »

dont il faut déduire l'augmentation ci-après .

Pour 23,725 journées à 16 centimes du chef des 13 sergents-clairons et des 52 caporaux-clairons, portés en plus qu'en 1868, à l'article 12	5,796 »
RESTE DIMINUTION NETTE. . . fr.	3,000 »

B. En ce qui concerne la viande :

1° Réduction de 37,064 journées, à 20 centimes, portées au Budget de 1868, pour l'année bissextile . . . . . fr.	7,412 80
2° Diminué en plus qu'en 1868, pour congés	32 20
A REPORTER. . . . fr.	7,445 »

REPORT. . . . fr.	7,445	»
3° Rectification de la somme portée en 1868, pour les enfants de troupe, à 20 centimes au lieu de 12, soit pour 91,250 journées à 8 centimes	7,300	»
TOTAL DES DIMINUTIONS. . . fr.	14,745	»

dont il faut déduire l'augmentation ci-après :

Pour 23,725 journées à 20 centimes, du chef des 13 sergents-clairons et des 52 caporaux-clairons, portés en plus qu'en 1868, à l'article 12 . . . . . fr.	4,745	»
RESTE DIMINUTION NETTE. . . fr.	10,000	»

ART. 23. — *Fourrages en nature.*

Diminution nette . . . . . fr.	18,000	»

Cette diminution s'explique par les détails qui suivent :

1° Réduction des journées qui étaient portées au Budget de 1868, pour l'année bissextile, savoir :

5,367 rations fortes, à fr. 1.25 . . . fr.	4,208 75	
3,689 — légères, à fr. 1.10	4,057 90	
		8,266 65
2° Réduction de 198 chevaux des régiments de cuirassiers qui recevaient encore la ration forte, et qui ont été remplacés par des chevaux de cavalerie légère, soit pour 72,270 journées à 15 centimes.		10,840 50
3° Diminué en plus qu'en 1868, pour chevaux manquants.		97 35
TOTAL DES DIMINUTIONS. . . fr.		19,204 50

dont il faut déduire l'augmentation ci-après :

Pour 3 chevaux des vétérinaires qui ont été portés en plus à l'article 13, soit 1,095 journées à fr. 1.10.		1,204 50
RESTE DIMINUTION NETTE. . . fr.		18,000 »

ART. 27. — *Transports généraux.*

Diminution de. . . . . fr.	10,000	»

Réduction opérée afin de ramener le chiffre de ce crédit à la somme de 75,000 francs, qui était allouée pour ce service avant 1868.

ART. 29. — *Remonte.*

Augmentation nette de.	fr.	17.550 »

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent :

Suppression de la réduction qui avait été faite sur le Budget de 1868 pour 60 chevaux de trait qui existaient en sus de l'effectif et qui avaient été placés chez les cultivateurs . . .		39,000 »
dont il faut déduire la diminution ci-après :		
Réduction de 30 francs sur le prix d'achat des chevaux de selle, soit pour 715 chevaux		21,450 »
RESTE AUGMENTATION NETTE. . .	fr.	17,550 »

ART. 32. — *Pensions et secours.*

Diminution de.	fr.	5,123 86

reconnue possible sur le crédit alloué en 1868 pour les pensions temporaires.

ART. 33. — *Dépenses imprévues.*

Diminution de	fr.	178 42

pour arrondir le chiffre total du Budget.

On voit par cet examen que l'augmentation signalée provient principalement d'une allocation de 2,000 francs, par régiment, qui est demandée pour couvrir les frais des écoles régimentaires et des cours institués dans le but de donner l'instruction à tous les militaires illettrés; à cette cause, qui amène seule un accroissement de dépenses de 60,000 frs., il faut ajouter le traitement de trois vétérinaires existant dans l'organisation de la cavalerie et omis par erreur dans le budget de 1868, des suppléments de traitement aux vétérinaires de 1re classe, tant dans l'artillerie que dans la cavalerie, et enfin la solde de treize sergents et de cinquante-deux caporaux clairons qui ne sont pas portés non plus au budget de 1868.

Ces augmentations figuraient déjà au budget de 1869; mais elles y étaient compensées par une notable déduction en plus pour vacances et congés dans l'artillerie, dans le génie et dans l'infanterie.

L'omission de trois vétérinaires portés dans l'organisation est le résultat d'une erreur matérielle, il faut bien la réparer; la dépense demandée pour répandre l'instruction dans les rangs de l'armée ne peut rencontrer que des approbations; ces deux modifications réunies expliquent déjà une augmentation de plus de 68,000 francs.

L'augmentation de traitement des vétérinaires de 1re classe, à raison de 500 francs chacun, paraît équitable et nullement exagérée.

Reste un seul chiffre important qui puisse faire l'objet d'une discussion : c'est la solde des treize sergents et des cinquante-deux caporaux-clairons non portés au Budget de 1868.

Dans une longue conférence avec le Ministre de la Guerre, la commission a débattu avec lui la possibilité d'obtenir une réduction sur ce point. Elle n'a pas tardé à se convaincre que le résultat de cette tentative serait loin d'être important. Le Budget de 1868 ne portait que 16 tambours-majors et sergents-clairons pour l'infanterie et 64 caporaux-tambours et clairons; il y aurait donc eu par régiment un tambour-major *ou* un sergent-clairon, et par bataillon actif un caporal-tambour *ou* un caporal-clairon. Le Budget de 1869 donne un sergent-clairon à chacun des régiments d'infanterie; il donne, en outre, un tambour-major à chacun des douze régiments de ligne et au régiment de grenadiers.

Dans chacun de ces treize derniers régiments, il y a quatre caporaux-tambours; tous les régiments d'infanterie indistinctement ont quatre caporaux-clairons.

Cette modification a pour objet d'éviter une confusion préjudiciable au bien du service; elle est indispensable. Seulement, pour renfermer l'augmentation de dépense dans les limites les plus étroites, le Ministre de la Guerre a pu consentir à la suppression d'un caporal-clairon au 4me bataillon de quinze régiments, dans lesquels ce bataillon n'est pas actif en temps de paix; le régiment de carabiniers est excepté de cette mesure, le 4me bataillon y étant toujours actif.

Il résulte de cette concession :

1° Une réduction sur l'article 12 de. . . . . fr.	5,475	»
(L'article était de 12,029,000 francs; il descend à 12,023,525 francs.)		
2° Une réduction sur l'article 22 de . . . . . fr.	1,971	»
(Au lieu de 4,439,500 francs, l'article ne porte plus que 4,437,529 francs.)		
De plus, le Ministre, à l'article 13, a pu augmenter, en ce qui concerne la cavalerie, la déduction portée pour vacances et petites permissions de . . . . . fr.	2,554	»
TOTAL DES RÉDUCTIONS NOUVELLES. . . fr.	10,000	»
Déjà le Budget de 1870 présentait sur celui de 1869 une différence en moins de. . . . . fr.	1,500	»
La diminution entière sera donc de . . . . . fr.	11,500	»

La commission a adopté les deux articles du Budget ainsi amendé et dont le chiffre, d'après la déclaration formelle du Ministre de la Guerre, est définivement soustrait à toutes chances d'augmentation. Dans sa conférence avec

ce Ministre, elle a eu la satisfaction de constater qu'elle était d'accord avec lui sur l'utilité de subordonner, en thèse générale, l'avancement des officiers de cavalerie et d'infanterie détachés dans les bureaux de la Guerre à la condition de rentrer dans les corps pour y remplir les fonctions de leur nouveau grade.

La convenance de donner un cheval aux majors d'artillerie commandants du matériel a été de nouveau signalée dans la commission; on s'y est aussi demandé s'il ne serait pas juste d'assimiler, sous le rapport du traitement, les gardes du génie à ceux de l'artillerie. Ces deux questions ont paru dignes d'être soumises par le Ministre de la Guerre à un examen attentif et bienveillant.

L'ensemble du budget amendé est adopté; il en est de même des dispositions du projet de loi; conformément aux votes rappelés ci-dessus, le chiffre porté à l'article 1er de ce projet ne sera plus que de fr. 36,873,500.

Le Rapporteur, *Le Président,*

P. VANHUMBEECK. H. DOLEZ.

ANNEXES.

PROJET DE LOI AMENDÉ.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre est fixé, pour l'exercice 1870, à la somme de *trente-six millions huit cent soixante-treize mille cinq cents francs* (36,873,500 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Le Gouvernement est autorisé à prélever, sur les crédits ouverts aux articles 10, 12, 13, 14, 15, 16, 24, 28 et 30 du Budget, les sommes nécessaires pour pourvoir à l'insuffisance de crédit qui pourrait résulter du renchérissement du froment, de la viande et des denrées fourragères, sur les articles 6, 7, 8, 22, 23 et 34.

ART. 3.

Lorsque le Gouvernement jugera nécessaire, dans l'intérêt du Trésor, d'assurer dans quelques localités, le service de la viande par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suif, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre, et le produit sera porté en déduction du montant des achats de bétail.

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1870.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870. — CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
	CHAPITRE Ier. ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	
2	— des employés civils	153,910 »	900 »	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre	16,000 »	»	425,810 »
4	Matériel	40,000 »	»	
5	Dépôt de la guerre	19,000 »	175,000 »	
	CHAPITRE II. ÉTATS-MAJORS.			
6	Traitement de l'état-major général	840,288 25	»	
7	— — des provinces et des places	324,472 20	»	1,345,260 95
8	— du service de l'intendance	171,500 50	»	
	CHAPITRE III. SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.			
9	Traitement des officiers de santé	244,910 »	»	
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	544,500 »	»	921,410 »
11	Service pharmaceutique	132,000 »	»	
	CHAPITRE IV. SOLDE DES TROUPES.			
12	Traitement et solde de l'infanterie	12,023,525 »	»	
13	— — de la cavalerie	3,484,446 »	»	
14	— — de l'artillerie	4,061,000 »	»	20,915,971 »
15	— — du génie	919,000 »	»	
16	— — du bataillon d'administration	428,000 »	»	
	Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.			
	A REPORTER . . . . . fr.	25,432,551 95	175,000 »	25,608,451 95

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR 1870.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870. CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
	REPORT. . . . . fr.	23,452,551 95	175,000 »	25,608,451 95
	CHAPITRE V. ÉCOLE MILITAIRE.			
17	État-major, corps enseignant et solde des élèves	192,400 »	»	218,400 »
18	Dépenses d'administration	26,000 »	»	
	CHAPITRE VI. ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements	50,000 »	»	850,000 »
20	Matériel de l'artillerie	800,000 »	»	
	CHAPITRE VII. MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie	700,000 »	»	700,000 »
	CHAPITRE VIII. PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.			
22	Pain et viande.	4,457,529 »	»	9,095,179 »
23	Fourrages en nature.	2,962,000 »	»	
24	Casernement des hommes	641,000 »	»	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	100,000 »	»	
26	Frais de route et de séjour des officiers	100,000 »	»	
27	Transports généraux.	75,000 »	»	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde, etc.	58,000 »	»	
29	Remonte.	721,650 »	»	
	CHAPITRE IX. TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires	108,126 20	773 80	138,900 »
31	Frais de représentation	30,000 »	»	
	CHAPITRE X. PENSIONS ET SECOURS.			
32	Pensions et secours	93,026 14	2,973 86	96,000 »
	A REPORTER. . . . . fr.	34,527,283 29	179,647 66	34,706,930 95

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR 1870.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1870. CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
	REPORT . . . . fr.	54,527,283 29	179,647 66	54,706,930 95
	CHAPITRE XI.			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget	16,569 05	»	16,569 05
		54,543,852 34	179,647 66	54,723,500 »
	CHAPITRE XII.			
	GENDARMERIE.			
34	Traitement et solde de la gendarmerie	2,150,000 »	»	2,150,000 »
	TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET. . . . . fr.	56,693,852 34	179,647 66	56,873,500 »